



Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 23 Mai 2023 à 20H30

Mairie de Pompignan

Le Conseil Municipal dument convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, le 23 Mai 2023, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Fougairolle.

Secrétaire Général : 0

Présents : Messieurs Michel Fougairolle, Daniel Teissonnière, Matthieu Baissade, Gilles Méjean, Florent Cuvillier, Serge Semenoff, Bruno Durand, Guillaume Alba, Sébastien Crès et Mesdames, Céline Durand, Nadège Leblond, Amandine Lerond-Pluquet.

Absents excusés avec pouvoir : Mme Virginie Kusosky pouvoir à Mr Michel Fougairolle.

Absents excusés : Mme Charlotte Martin

Secrétaire de séance : Mme Nadège Leblond.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Début du Conseil à 21H00

Date de convocation : 15 Mai 2023

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présent : 12

Nombre de votant : 13

Ordre du Jour :

1. Approbation du PV de la séance du 11 Avril 2023.
2. Modification temps de travail rédacteur territorial.
3. Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention d'adhésion à Payfip.
4. Adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter une délibération en point 5 pour modifier la délibération du taux d'imposition des taxes d'habitations.

La proposition a été acceptée par l'ensemble du Conseil Municipal.

Point 1 : Approbation du PV de la séance du 11 Avril 2023.

Mr le Maire propose d'approuver le compte rendu du 11 avril 2023, celui-ci a été fourni au préalable à l'ensemble du Conseil Municipal afin qu'il puisse l'étudier.

Mr le Maire demande s'il quelqu'un a des remarques à faire, Mr Bruno Durand tient à préciser que ce ne sont pas des pratiques compatibles avec faire un procès-verbal que de mettre les remarques qui ont été faites par les élus en annexe. Et qu'il ne peut pas approuver ce compte rendu.

Mme Nadège Leblond répond qu'il n'a pas été fait de remarque sur ce compte rendu, il lui semble qu'il a été approuvé par tout le monde, Mr Serge Semenoff pense aussi qu'il n'a pas été fait de remarque sur ce PV. Mr Bruno Durand précise qu'en page 10 de ce dernier il a été rajouté en annexe la remarque de Mr Florent Cuvillier.

Mme Amandine Lerond-Pluquet précise que la remarque de Mr Florent Cuvillier a été ajoutée en annexe car elle arrive après la transcription du PV et c'est une remarque qui ne fait pas partie des discussions du conseil municipal du 11 avril 2023.

Mme Nadège Leblond rappelle le contexte du vote des budgets qui s'est déroulé sans la présence du personnel administratif pour répondre aux questions spécifiques de membres du conseil et qu'il fallait envoyer les questions directement au secrétariat il est possible qu'elle n'ait pas vu la remarque.

Mr Le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal a pris connaissance en détail du Compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2023, après délibération il a été approuvé à la **Majorité**.

Nombre de votant : 13

Pour : 11

Contre : 1 (Mr Bruno Durand)

Abstention : 1 (Mme Céline Durand)

Point 2 : Modification temps de travail rédacteur territorial.

Mr le Maire propose de voter l'augmentation du temps de travail de l'agent Anne-Lise Bertrand, de 28H à 31.5H hebdomadaire suite à accroissement d'activité.

Mr le Maire demande s'il quelqu'un a des remarques à faire, Mme Céline Durand demande s'il y a une ouverture de poste pour le remplacement de Mr Alain Vidal ?

Mr le Maire répond que l'arrêt de Mr Alain Vidal est prolongé d'un mois, que pour le moment il a fait des demandes auprès de la Communauté de commune du piémont cévenol et de la communauté de commune du grand pic st loup, s'ils avaient un(e) secrétaire de disponible pour venir épauler notre agent et ainsi la soulager de cette surcharge de travail.

Pour le moment il est difficile de trouver du personnel qualifié, d'autant plus qu'on n'est pas la seule commune du territoire à rencontrer ce problème (ex : Savignargues, la Cadière et Cambo). Mr le Maire a proposé au président de la Com-com une mutualisation au niveau du secrétariat dans les différentes communes.

Mr Bruno Durand demande pourquoi on ne l'a pas passé au conseil précédent, il manquait des documents et là il n'y a pas de nouveau documents ?

Mr Serge Semenoff explique que pour valider l'augmentation du temps de travail c'est le centre de gestion à Nîmes qui doit valider cette augmentation et ensuite nous devons prendre une délibération. La dernière fois la commission délibérante du centre de gestion de Nîmes n'avait pas atteint le quorum et n'a donc pas pu valider cette augmentation. Depuis ils ont pu se réunir et valider l'augmentation du temps de travail d'Anne-Lise et nous devons prendre maintenant cette délibération.

Le Conseil Municipal a pris connaissance en détail de la modification du temps de travail rédacteur territorial, après délibération il a été approuvé à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Point 3 : Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention d'adhésion à Payfip.

Mr le Maire présente le système Payfip, qui est un système de paiement en ligne des tickets de cantine, ce qui permettra de gérer de la maison ses achats de tickets.

Mr Serge Semenoff précise qu'il y aura toujours possibilité de prendre des tickets auprès d'Anne-Lise pour les personnes qui payent en espèces ou qui n'ont pas accès à internet.

Cette nouvelle fonctionnalité permettra d'alléger le travail du personnel municipal et facilitera pour les parents l'achat des repas et de la garderie.

Mme Amandine Lerond-Pluquet demande si on pourra réserver les repas via cette application ? Aux mêmes conditions qu'actuellement, soit le vendredi pour la semaine qui suit ?

Mr Serge Semenoff explique que Payfip c'est le système de paiement en ligne, ensuite il sera aussi possible de réserver les repas en ligne via un logiciel proposé par le prestataire de livraison des repas.

Pour l'heure ce sera le travail de la « commission scolaire » qui devra travailler sur la mise en place du nouveau règlement de la cantine pour la rentrée prochaine, afin d'intégrer ce nouveau paiement, ainsi que les délais et les procédures...

Mr le Maire précise aussi qu'il faudra aussi valider les tarifs de la cantine qui passeront aussi dans un prochain conseil municipal. Il y aura donc plus d'informations à ce moment-là.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la convention d'adhésion à Payfip, après délibération il a été approuvé à la **l'Unanimité**, et autorise Mr le Maire à la signer.

Nombre de votant : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Point 4 : Adoption de la nomenclature M57 au 1er janvier 2024.

Mr le Maire explique en quoi consiste la nomenclature M57, le plan budgétaire actuel de la commune est la M14, jusqu'à maintenant la commune avait refusé de passer à la M57 car cela n'était pas obligatoire.

A compter du 1^{er} janvier 2024 le référentiel budgétaire et comptable M57 devient obligatoire, il nous faut donc délibérer. Nous sommes une commune de moins de 3 500 habitants, Mr le Maire nous propose de voter le M57 abrégé pour le budget principal.

L'autre avantage d'une commune de moins de 3 500 habitants c'est qu'il n'y a pas d'amortissement, Mr le Maire propose donc de ne pas prendre les amortissements en compte.

Enfin d'autoriser Mr le Maire à compter du 1^{er} janvier 2024 à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre à l'exclusions des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce dans la limite 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Mr le Maire demande si quelqu'un a des remarques à faire, Mme Nadège Leblond demande si le vote du budget se fera comme au dernier, chapitre par chapitre ?

Mr le Maire et Mr Serge Semenoff répondent qu'effectivement on votera par chapitre et non ligne par ligne.

Mr Bruno Durand intervient en rappelant qu'on en a déjà parlé sous M14 qui était notre référentiel précédent lors du budget, qu'il a expliqué ce qu'était un chapitre et nous dit qu'on n'a pas voté chapitre par chapitre. Il demande que la nomenclature soit respectée et qu'il a eu une discussion là-dessus avec Mr serge Semenoff, il précise que dans la version que le secrétariat a donné un chapitre est une ligne et que ce qu'il y a sous un chapitre est un article.

Mr Bruno Durand demande donc qu'on respecte le référentiel.

Mr le maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal a pris connaissance en détail de la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024, après délibération il a été approuvé à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Point 5 : Modification délibération du Taux d'imposition.

Mr le Maire explique pourquoi il faut modifier la délibération du taux d'imposition voté précédemment. La préfecture a envoyé un courrier indiquant que suite à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le taux que nous avons voté est illégal.

Le taux ne peut donc pas être supérieur au maximum de 12,38%.

Mr le Maire propose donc de passer le taux initialement prévu de 12,45% à 12,38%.

Mr le Maire demande si quelqu'un a des remarques à faire, Mr Bruno Durand demande a ce que les membres du Conseil municipal soient informés et que la lettre de la préfecture soit mise en annexe des documents du conseil, qu'on fournisse le tableau détaillé des nouveaux taux afin de savoir ce que l'on vote.

Il précise aussi qu'il est pour que les impôts n'augmentent pas et pour appliquer les règlements, pour Mr Durand on ne peut pas délibérer sans informations.

Mr le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la modification de la délibération du taux d'imposition de la taxe d'habitation, et après délibération il a été approuvé à la **Majorité**.

Nombre de votant : 13

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 2 (Mr Bruno Durand & Mr Florent Cuvillier)

Fin du Conseil Municipal à 21h30

Le Maire,



Michel Gauguier

La secrétaire,

Nadege Lebond